CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
PLUS FORTS. ENSEMBLE.

BULLETIN D'ADHÉSION 2026

OFFRE SPECIALE : COTISATION FIXE A 200€

01 Vous

☐Mme ☐Melle ☐M.

Nom _____ Prénom _____
Né(e) le _____ à _____
N° Tél. _____ N° portable _____
E-mail _____ Fax _____
Chef d'entreprise : ☐ non salarié ☐ salarié (cocher la case)
Statut du conjoint : _____

CAPEB 80
Cité des Métiers
80440 BOVES

02 Votre entreprise

Raison Sociale _____ Forme juridique _____
Adresse _____ CP _____ Ville _____
_____
Code NAF (APE) _____ N° RM ou RC _____ N° SIRET _____
Activité _____ E-mail _____ Site Internet _____
Nombre de salariés _____ Nombre d'apprentis _____

03 Votre cotisation (déductible au titre des frais généraux de l'entreprise)

- Je souhaite adhérer à la CAPEB pour ~~360€~~ **200€,** comprenant :
  - Une part fixe annuelle
  - L'abonnement annuel tarif réduit au Bâtiment Artisanal (voir le point 5 des CGA au verso)
- Si vous êtes employeur, il faut ajouter une part variable correspondant à 1.30% de la masse salariale de votre entreprise (voir le point 4 des CGA au verso).

04 Modalités de paiement hors part variable

(cocher la case correspondant à votre choix)

☐ Par chèque ou espèces à libeller à l'ordre de la CAPEB pour la 1ère année, l'année suivante la cotisation sera appelée par le biais de la Caisse de Congés Payés pour les adhérents employeur, par le biais de la CAPEB pour les adhérents non employeur

☐ Par virement pour la 1ère année, l'année suivante la cotisation sera appelée par le biais de la Caisse de Congés Payés pour les adhérents employeur, par le biais de la CAPEB pour les adhérents non employeur.

☐ Par prélèvement automatique *la 1ère année en une seule fois* puis l'année suivante en 3 fois pour les adhérents non employeur. La cotisation sera appelée par le biais de la Caisse de Congés Payés pour les adhérents employeur.
(joindre un RIB du compte qui sera débité et remplir l'autorisation de prélèvement au verso)

05 Adhésion (Cocher les cases correspondantes)

☐ *Je déclare avoir bien pris connaissance des conditions générales d'adhésion présentées au verso du présent bulletin ainsi que de la politique de confidentialité de la CAPEB départementale laquelle est disponible sur le site : https://www.capeb.fr/somme /**ou** laquelle figure en annexe du présent bulletin d'adhésion et vouloir adhérer à la CAPEB*

☐ *Je déclare accepter la transmission de mes données personnelles à des partenaires commerciaux de la CAPEB, selon les modalités de l'article 11 des CGA au verso, et être informé(e) que lesdits partenaires sont susceptibles de m'adresser des sollicitations commerciales par voies électroniques*

☐ *Je déclare accepter de recevoir par voies électroniques des sollicitations concernant les offres de produits et de services de la CAPEB qui seraient proposés en sus de ceux fournis dans le cadre de l'adhésion*

☐ *Je déclare accepter que mes coordonnées (adresse postale, adresse email, numéro de téléphone) utilisées à des fins professionnelles figurent sur l'annuaire professionnel du site Artisans- du bâtiment.com.*

Cachet de l'entreprise

Fait à ……., le……
Signature :

Merci de retourner ce bulletin d'adhésion à l'adresse ci-dessous.
Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à composer le numéro de téléphone ci-dessous.

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
PLUS FORTS. ENSEMBLE.

BULLETIN D'ADHÉSION

Conditions générales d'adhésion

06

1. Pour être adhérent du syndicat et pouvoir accéder aux différents services et avantages procurés par l'adhésion, il faut se conformer aux statuts et règlement intérieur - dont un exemplaire est tenu à disposition dans le syndicat et dont une copie sera remise à tout adhérent en faisant la demande - et acquitter les cotisations syndicales.

2. La cotisation est composée d'une part fixe, éventuellement de prestations annexes et, pour les entreprises employant du personnel, d'une part proportionnelle à la masse salariale. Elle est fiscalement déductible au titre des frais généraux de l'entreprise.

3. La part fixe est annuelle, acquittée par les moyens de paiement visés par le bulletin d'adhésion, elle est due par tout adhérent.

4. Si vous êtes employeur, la part proportionnelle à la masse salariale est appelée par la Caisse de Congés Intempéries pour les entreprises qui y sont affiliées. Pour les autres, elle sera appelée directement par le syndicat sur la base des salaires bruts figurant dans la DADS de l'année précédente.

5. L'abonnement au journal « Le Bâtiment Artisanal », mensuel d'information de référence qui constitue le plus fort tirage de la presse professionnelle, est proposé à tout adhérent à tarif réduit. Si vous ne souhaitez pas bénéficier de cet abonnement, vous pouvez déduire son coût du montant de l'adhésion.

6. L'adhésion et l'abonnement sont valables pour une année civile ou pour une période de douze mois consécutifs et se renouvellent automatiquement par tacite reconduction à l'échéance. Tous les ans, les adhérents reçoivent une information les avisant des montants de la cotisation et de l'abonnement pour les douze mois à venir, ainsi qu'une fiche préétablie permettant de mettre à jour les données les concernant.

7. Le non-paiement de la cotisation justifie que les prestations correspondantes ne soient plus servies ; de même, le non-paiement de l'abonnement au journal « Le Bâtiment Artisanal » justifie que le journal ne soit plus distribué à l'abonné.

8. Il est possible de mettre fin à l'adhésion à tout moment, par démission adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au président du syndicat. Le syndicat peut réclamer la cotisation correspondant aux six mois qui suivent le retrait de l'adhésion. (article L 2141-3 du code du travail).

9. La qualité d'adhérent se perd par démission, décès, déchéance des droits civiques ou radiation pour non-observation des statuts et du règlement intérieur ou pour préjudice moral ou matériel porté au syndicat. La radiation est prononcée par le conseil d'administration conformément aux statuts

10. La perte de la qualité d'adhérent entraîne la perte de tous les avantages et bénéfices tarifaires et promotionnels, ainsi que le droit d'accéder aux différents services du syndicat qui sont réservés exclusivement aux adhérents.

11 Les informations recueillies dans le présent bulletin sont nécessaires pour permettre à la CAPEB de traiter et gérer votre adhésion, vos abonnements, l'envoi de lettres d'information sur les actions syndicales menées mais aussi, votre accès aux différents produits et services qu'elle met à votre disposition. Pour ces autres produits et services fournis par la CAPEB les finalités de traitement sont détaillées dans sa politique de confidentialité que vous trouverez en annexe du bulletin d'adhésion ou/ que vous trouverez sur notre site internet (insérer le lien du site internet).

Pour ces autres produits et services fournis par la CAPEB les finalités de traitement sont détaillées dans sa politique de confidentialité que vous trouverez en annexe du bulletin d'adhésion ou/ que vous trouverez sur notre site internet (insérer le lien du site internet).
Vos données seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour la gestion de votre adhésion et pour l'accès aux différents produits et services que la CAPEB met à votre disposition. Vos données feront ensuite l'objet d'un archivage avec un accès restreint pour une durée nécessaire à l'accomplissement d'une obligation légale ou à l'exercice d'une prérogative légale.
Pour le traitement de vos données, la CAPEB dispose de moyens informatiques. Dans ce cadre, vos données personnelles sont susceptibles d'être transmises à des sous-traitants ou prestataires.
Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de portabilité, de limitation du traitement des données personnelles vous concernant ainsi que du droit de retirer de votre consentement pour le traitement de ces données. Vous disposez également d'un droit au testament numérique. Si vous souhaitez exercer ces droits, adressez-vous au Responsable de traitement des données via un courrier (indiquer l'adresse postale ci-dessous).
Adresse postale : CAPEB 80 - CITE DES METIERS - 80440 BOVES
Vous disposez également d'un droit de recours auprès de la CNIL en cas de violation de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment du RGPD.
De même, si vous ne souhaitez pas recevoir de votre syndicat de lettres d'information autres que les abonnements que vous avez souscrits, veuillez cocher la case ci-contre □.
Si vous avez coché la case au recto, vos coordonnées personnelles pourront être communiquées, aux fins de campagnes d'information, d'enquêtes, de publication dans des annuaires professionnels ou de diffusion de brochures ou avantages, à des partenaires dont vous pouvez consulter la liste sur le site internet de la CAPEB 80 : **https://www.capeb.fr/somme**

12. Afin de vous permettre d'accéder à votre espace adhérent, accessible depuis le site internet du syndicat, le syndicat vous remet un code d'identification, composé d'un code d'accès et d'un mot de passe. Ce code d'identification est personnel, individuel, confidentiel et intransmissible. En conséquence, vous vous engagez à préserver la confidentialité de ce code d'identification et à prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun tiers, autre que les personnes dûment habilitées au sein de votre entreprise, n'ait accès à ce code d'identification et puisse ainsi accéder illicitement à cet espace réservé et, à informer immédiatement votre syndicat en cas de perte, vol, ou utilisation illicite du code d'identification. Vous vous portez fort du respect de ces obligations par les personnes que vous aurez autorisées, au sein de votre entreprise, à faire usage du code d'identification.

13. La CAPEB est propriétaire exclusif de ses logos, charte graphique et visuels. Aucune utilisation ne peut en être faite sans un accord écrit et préalable. En particulier, un adhérent ne peut pas faire figurer sur ses documents commerciaux (devis, factures, site internet, réseaux sociaux, …) le logo de la CAPEB, sans avoir obtenu l'accord écrit de ces derniers.

07

Mandat de prélèvement SEPA

SEPA Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **CAPEB 80**
à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **CAPEB 80**
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR36ZZZ313351

Débiteur :

Votre Nom

Votre Adresse

Code postal

Pays France Ville

Créancier : CAPEB 80

Nom

Adresse **7 Rue de l'Ile Mystérieuse – Cité des Métiers**

Code postal **80440**

Pays France Ville **Boves**

IBAN

BIC

A :

Signature :

Paiement : Récurrent/Répétitif Ponctuel

Le :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Veuillez compléter tous les champs du mandat.